

Paris, le 17 janvier 2014

**TEXE ACTION
CONSEIL NATIONAL DU SNUipp-FSU
15-16 JANVIER 2014**

En ce début d'année, la situation internationale reste tendue. Le gouvernement français a décidé d'intervenir militairement dans un autre pays africain, la Centrafrique, afin d'aider à la sécurisation du pays au moment où la crise humanitaire est majeure.

Le SNUipp, avec la FSU, réaffirme son soutien aux peuples africains qui aspirent à vivre en paix sous des régimes démocratiques. Les réponses aux problèmes économiques, sociaux et démocratiques en grande partie hérités du colonialisme passent par des solutions politiques.

Dans notre pays, les dernières déclarations du président Hollande ont encore accentué le cap d'une politique libérale maintenant clairement assumée avec le « pacte de responsabilité », qui correspond aux exigences du Medef.

Après les 20 milliards d'euros de crédits d'impôt de l'automne 2012 financés par les salariés ou les consommateurs notamment, par une hausse de la TVA, ce pacte comporterait une nouvelle baisse des « charges » sur le travail. Ainsi les entreprises seraient totalement exonérées des 35 milliards de leurs cotisations de la branche famille avec pour seule contrepartie la promesse de créer des emplois. De plus, une nouvelle flexibilisation des contrats de travail serait également à l'ordre du jour. Enfin la réforme fiscale annoncée se réduirait à une baisse des impôts, abandonnant toute ambition de justice sociale.

Pour financer une partie du pacte, la poursuite de la baisse des dépenses publiques est amplifiée avec l'objectif de 77 milliards de baisse des dépenses d'ici la fin du quinquennat. La dénonciation publique sur « les excès et les abus » de la Sécurité sociale participe à cette mise au pilori des dépenses publiques d'un Etat jugé par ailleurs « trop lourd, trop lent, trop cher ». Une telle accentuation des politiques libérales menées, injustes et inefficaces, dégradera considérablement les services publics et l'éducation dans son ensemble ne serait pas épargnée.

Dans ce contexte, le syndicalisme doit être présent, exigeant et mobilisé pour un autre partage des richesses, passant notamment par une réforme fiscale d'ampleur. Cela permettra d'améliorer la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, les retraites, le pouvoir d'achat... en faisant jouer tous leurs rôles aux services publics.

Un texte intersyndical interprofessionnel signé par la CGT, CFDT, UNSA et la FSU autour des questions d'emploi, de pouvoir d'achat et de fiscalité a été rendu public. Si la construction d'un front syndical unitaire contre l'austérité est nécessaire, il ne peut se faire dans le cadre du pacte de responsabilité que nous dénonçons.

Le mouvement syndical doit être en capacité d'offrir aux salariés les clés de compréhension et les éléments d'une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur permettant de stopper les régressions en cours et de développer des propositions alternatives aux politiques d'austérité.

Au niveau interprofessionnel la CGT a annoncé une journée nationale d'action autour des questions emploi, salaires et protection sociale le 6 février ; des intersyndicales ont déjà lieu dans certains départements. Le SNUipp proposera à la FSU de s'engager dans cette initiative dans le cadre le plus large possible.

Fonction publique

Les récents propos du président Hollande confirment que l'Etat est pensé comme une charge et son rôle essentiel pour plus de justice et d'égalité est finalement ignoré.

Le SNUipp, avec la FSU, est à l'inverse, convaincu que notre pays a besoin de sa Fonction publique comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. Ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, particulièrement en période de crise. Les suppressions de postes dans certains secteurs de la Fonction publique, notamment au titre de la MAP doivent cesser. Il faut une vraie priorité aux services publics. En parallèle, le gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive et la hausse des cotisations vieillesse, a pour conséquence une baisse des salaires des fonctionnaires.

Avec la FSU, il portera au sein de l'intersyndicale Fonction publique la volonté de construire une action la plus unitaire possible sans exclure aucune modalité d'action. En s'appuyant sur les besoins pour l'école, le SNUipp-FSU contribuera à construire une mobilisation fédérale pour les services publics et la fonction publique qui articulera école, postes, salaires rôle des services publics et politiques d'austérité.

Dans ce cadre, le SNUipp diffusera très largement la lettre que la FSU adresse aux agents de la Fonction publique.

Education

La réussite de tous est un enjeu prioritaire et nécessite une politique volontariste en faveur de l'éducation nationale. La publication des résultats PISA est l'occasion de le réaffirmer au ministère. Personne ne croit sérieusement que les résultats de l'école vont s'améliorer en réformant uniquement les rythmes. Cela nécessite en premier lieu l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. Le SNUipp-FSU porte un projet de transformation de l'école soutenu par un budget à la hauteur. Il faut une vraie priorité au primaire. Au vu du retard pris par l'école primaire, le budget actuel ne permet pas d'enclencher les transformations nécessaires. Il faut un changement de braquet. Cela passe par de vraies mesures avec des transformations touchant à la pédagogie (Plus de maitres, programmes, formation continue, ...) et aux conditions d'exercice du métier (déconnexion du temps élèves et du temps enseignants avec une première étape à 21 + 3).

Les enseignants ont aussi besoin d'être revalorisés et de travailler en toute confiance. Le caporalisme et les contrôles tatillons doivent cesser.

Carte scolaire

Pour la rentrée prochaine, 38 227 élèves supplémentaires sont attendus pour 2 355 créations de postes dans les écoles. Ces créations seront très largement utilisées pour absorber cette hausse démographique et sont donc insuffisants pour réparer les dégâts causés par le gouvernement précédent (Effectifs, RASED, remplacements ...). Pour déployer les nouveaux dispositifs (PDMQDC, moins de trois ans), alléger le service des enseignants en EP, baisser significativement les effectifs dans les classes pour permettre de meilleures conditions d'enseignement, le SNUipp-FSU exige une augmentation du nombre de recrutements afin

d'amplifier très fortement les créations de postes. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont nécessaires.

Les opérations de cartes scolaires sont repoussées pour des raisons électoralistes au printemps, ce qui aura des conséquences sur l'organisation des écoles avec une affectation des personnels très perturbée. Le SNUipp-FSU dénonce fermement ce report.

Ces opérations seront l'occasion de chiffrer les besoins des écoles pour appuyer notre demande d'accélération des créations de postes. Le SNUipp-FSU demande que les opérations de mouvement ne soient pas affectées.

En prévision des opérations de carte scolaire, le SNUipp-FSU déposera nationalement une alerte sociale, afin de dénoncer les dotations insuffisantes et donner un cadre national aux mobilisations départementales. Il organise une étape de mobilisation sous la forme d'une journée nationale le 12 février. Ce sera l'occasion de porter la nécessité de plus de moyens pour l'école et d'une autre réforme des rythmes dans le cadre de notre campagne mettant en avant notre projet pour l'école.

Rythmes

Le SNUipp-FSU porte la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret. Le décret actuel porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuserait les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. Le SNUipp-FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle il s'est toujours opposé. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale. Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Ces activités ne doivent pas empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires. Le SNUipp-FSU dénonce la mise en concurrence des écoles, fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles. De même il dénonce dans cette réforme que ce soient les choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation qui la pilotent. Le SNUipp-FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et son refus de toute dérèglementation. Il dénonce les conséquences de la mise en place actuelle de la réforme qui impacte les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (Remplaçants, décharge de service...) et il portera dans les discussions au ministère son opposition au projet de décret d'annualisation des ORS. Il sera vigilant et dénoncera toute tentative de limitation d'accès aux temps partiels au prétexte de la mise en place de nouveaux rythmes. Le SNUipp-FSU refuse que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales.

Le SNUipp-FSU porte au sein du comité national de suivi de la réforme des rythmes l'ensemble de ses revendications. Il y porte les réalités et les difficultés rencontrées sur le terrain. Il a fait inscrire dans les rapports des préconisations comme la prise en compte de l'avis du conseil d'école, la gratuité et l'intérêt de temps de concertation avec les personnels du périscolaire. Ce comité a rendu un rapport au ministre le 23 décembre qui précise la revendication de réécriture de la réforme portée par le SNUipp-FSU. En désaccord avec les principaux éléments de son contenu, le SNUipp-FSU ne s'est pas associé à ce rapport.

Dans les départements, les comités de suivi ont des déclinaisons très variables : tenue ou non, avec ou sans les syndicats, avec une réelle volonté d'échange ou pas. Le SNUipp-FSU va dresser un état des lieux sur l'ensemble du territoire.

Le SNUipp-FSU dénonce l'attitude du ministre qui refuse d'entendre les revendications des personnels et l'absolu nécessité de réécriture du décret. C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'engage dans un travail de constitution d'un contre rapport national dans l'ensemble des départements. Il aura pour but de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif des conséquences de cette réforme, pour ceux qui l'ont mise en place, sur les apprentissages scolaires et sur les conditions de travail des enseignants. Il aura aussi pour but de mettre en avant les conditions de préparation de la rentrée pour les autres. (Projet finalisé ou non, en concertation avec les collègues ou non, respectant le décret ou non...). Tous ces éléments étayeront notre demande de réécriture et nous permettront de porter notre projet pour l'école. Le SNUipp-FSU engage une campagne qui passera par une journée de mobilisation nationale le 12 février. A cette occasion il rendra public ce contre-rapport. Il en rendra compte à l'ensemble de la profession et lors d'une conférence de presse. Cette journée sera déclinée dans les départements sous forme de conférences de presse, rassemblement, manifestations, audiences...

Lors du comité du 12 février, il demandera que ce contre-rapport soit étudié lors de la séance suivante le 11 mars. En cas de refus, le SNUipp-FSU quittera la séance et suspendra sa participation au comité de suivi. Dans le même temps, face au blocage du ministre, la question de la grève reste posée.

Temps de travail

La question des rythmes des élèves interroge les conditions de travail des enseignants. Si le temps de l'élève est important, le temps de l'enseignant doit être pris en compte dans sa globalité, le visible et l'invisible. S'appuyant sur les propositions du SNUipp-FSU, le Ministre vient d'acter, pour l'Education prioritaire, une déconnexion du temps élève du temps enseignant : cette réduction du temps de travail des enseignants devant élève doit s'étendre à l'ensemble de la profession. Les mandats du SNUipp-FSU sont plus que jamais d'actualité: 18h+3h avec une étape à 21h+3h, sans abaissement du temps élève, en articulation avec le plus de maîtres que de classes. Le SNUipp-FSU rappelle son mandat de 6 maîtres pour 5 classes. La mise en œuvre de ses mandats passe par la fin du dispositif de l'APC. La réappropriation du temps ouvre de nouvelles conditions d'exercice du métier : développer le travail en équipe, adapter les contenus pédagogiques, envisager une polyvalence d'équipe, travailler en petits groupes... Le SNUipp-FSU s'engage à mener une campagne auprès des enseignants et de l'opinion publique pour débattre, convaincre, et l'illustrer concrètement et afin d'obtenir l'égalité de traitement entre les enseignants du 1^{er} et du 2^e degré.

Education prioritaire

La FSU a rendu publics, lors d'une conférence de presse, les retours de l'enquête faite auprès des collègues qui montrent des attentes fortes en particulier en terme de baisse d'effectifs, d'amélioration de condition de travail, avec du temps dégagé pour le travail en équipe et de la formation continue. Le SNUipp-FSU a mené une campagne pétitionnaire pour que les PE bénéficient aussi de l'allègement de service devant élève annoncé pour le second degré.

Le ministère vient d'annoncer les mesures pour 2015. Le ministère a annoncé la fin du dispositif ECLAIR, et confirme le principe de label pour l'éducation prioritaire pour un millier de réseaux dont 350 classés « REP plus ». Le SNUipp note que le ministère reprend quelques propositions portées par le SNUipp et la FSU : un PDMQDC pour toutes les écoles, plan de formation initiale et continue, temps libéré pour déconnecter le temps élève et le temps enseignant pour les 350 réseaux et reconnaissance des personnels par une revalorisation indemnitaire. Par contre il dénonce le maintien des postes à profil pour la direction d'école. Le SNUipp-FSU sera très exigeant pour que la mise en œuvre de ce plan se décline concrètement dans les écoles et sera vigilant sur l'avenir des RRS. Le prochain budget doit être abondé pour intégrer le financement de ce plan qui ne doit pas se réaliser au détriment des besoins des autres écoles.

Le SNUipp-FSU demande un débat transparent sur la définition des critères déterminant la labellisation des écoles. Ce sont les besoins des écoles et la spécificité des territoires qui doivent déterminer le périmètre des écoles concernées et non un a priori budgétaire. Il demande que tous les enseignants d'éducation prioritaire bénéficient d'une possibilité de temps libéré.

Dès la rentrée 2014, une centaine de réseaux bénéficieront de l'allègement de service devant élève.

Le SNUipp-FSU demande la transformation de la part variable en part fixe équitablement répartis pour l'ensemble des personnels. Le ministère a acté le principe pour l'an prochain, nous demandons qu'il y ait des instructions en ce sens dès cette année.

Le SNUipp appelle les sections départementales à se saisir des CTA et CTSD dans le cadre fédéral pour poser la question de la transparence des critères de choix des réseaux et de ceux du « premier cercle ». Il a déjà interpellé le ministère à ce propos. Sur cette question le SNUipp-FSU continuera de travailler avec les autres syndicats de la fédération.

Les nouveaux programmes

Le Conseil Supérieur des Programmes travaille à l'élaboration de nouveaux programmes pour l'école Primaire. Ceux de l'école maternelle devraient être publiés en juin pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2014. Ces délais ne sont pas compatibles avec la construction et la mise en œuvre pédagogique par chaque enseignant et chaque équipe. Pour le SNUipp-FSU, la mise en œuvre de ces nouveaux programmes ne peut pas se faire dans l'urgence et la précipitation. Il demande une mise en œuvre progressive de ces nouveaux programmes avec une mise en avant de grands principes dès 2014. Il veillera à ce que l'avis des enseignants soit pris en compte à toutes les étapes de leur construction. Il continuera également à demander la banalisation d'une demi-journée pour que la réécriture des programmes se fasse avec les enseignants. Il portera aussi son exigence de contenus ambitieux et réalistes pour l'école. Les nouveaux programmes doivent être le seul référentiel des enseignements pour tous. Cette mise en œuvre doit être précédée d'un grand plan de formation pour les enseignants, et de la publication de documents d'accompagnement qui fassent état des travaux de la recherche et développent des pistes pédagogiques.

Ils devront notamment conforter la place des domaines concernant la créativité, l'éveil artistique et les activités sportives. Ces outils doivent être communiqués aux enseignants avant la mise en application de ces nouveaux programmes.

Sorties scolaires

L'avis du Conseil d'Etat sur les accompagnateurs des sorties scolaires revient sur la logique d'exclusion des mamans voilées de la circulaire Chatel.

Pour le SNUipp-FSU, les pratiques enseignantes montrent qu'il est tout à fait possible à la fois de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles, partenaires indissociables de la réussite de leurs enfants. Le rôle de l'école publique est bien de favoriser l'intégration et non de stigmatiser une partie de la communauté éducative.

Il demande donc au gouvernement que ce soit cette volonté politique qui guide toute réglementation dans le domaine des sorties scolaires.

Formation des enseignants

Formation initiale, ESPE

La FSU a ouvert un observatoire de la formation afin de récolter les témoignages des formateurs et étudiants, d'avoir en temps réel une photographie de la situation, pour alerter les ministères et l'ensemble de la communauté éducative sur les nombreuses difficultés rencontrées dans les ESPE, et pour continuer à porter des propositions alternatives.

Le SNUipp-FSU ayant recensé de nombreuses questions et situations qui doivent obtenir rapidement des réponses, il demandera une audience auprès du MEN afin de clarifier les points suivants : Indemnités de stages des M2 non contractuels ; indemnités des tuteurs ; prime ISAE ; démissions de M2 contractuels ; affectations en septembre 2014 ; chiffrage précis pour les EAP.

Le SNUipp-FSU s'adressera également au ministère pour demander une clarification des conditions de formation, de stages, de rémunération, de validation et de titularisation des PES, pour l'année 2014-2015. Il demande à ce que les PES lauréats du concours 2014 exceptionnel ne soient pas en pleine responsabilité de classe et bénéficient d'une réelle formation. Il exige que les PES lauréats des concours issus de la réforme ne soient pas considérés comme moyens d'enseignement et que leur temps de stage ne dépasse pas le tiers temps.

Il demande également la prise en charge par le ministère de l'éducation des frais d'inscription en ESPE de tous les contractuels admissibles et des futurs professeurs des écoles stagiaires.

Sur l'ensemble de ces questions, il s'engage avec la FSU à mener une campagne d'actions en direction des étudiants et stagiaires (pétition, mobilisation...)

Formation continue, M@gistère

La dernière enquête PISA a révélé que seul 17 % des enseignants ont bénéficié d'un accompagnement en début de carrière contre 72 % en moyenne dans l'OCDE. Ce manque de formation est confirmé par une note de la DEPP de janvier 2014 qui précise que 40% des enseignants de CM2 n'ont reçu aucune formation en langue française.

Le SNUipp-FSU porte l'exigence d'une formation continue de qualité sous forme de stage sur le temps de travail, élaborée dans les plans académiques de formation et s'appuyant sur les besoins des personnels ce qui nécessite des moyens de remplacement conséquents. La formation ne doit pas entraîner de frais supplémentaires pour les personnels.

Le SNUipp dénonce l'affirmation du ministère d'avoir renouvelé la formation continue avec la mise en place de M@gistère. Pour le SNUipp-FSU, ce dispositif ne peut se substituer aux stages de formation continue en présentiel. La formation à distance ne peut être qu'un support de plus, qui doit se concevoir sur la base du volontariat sans injonction ni contrôle tatillon ; son déploiement nécessite une solide formation des formateurs (CP, PEMF). Face aux difficultés de mise en œuvre de M@gistère, certains DASEN imposent des animations

pédagogiques au-delà du contingent d'heures allouées. Le SNUipp-FSU interviendra auprès du ministère pour que l'application des textes soit respectée. Le SNUipp-FSU s'engage à faire un bilan national des remontées départementales des plans de formation qu'il rendra public et qui servira de base pour exiger les moyens nécessaires à une véritable relance de la formation continue.

Chantier métier

En novembre le ministre ouvrait treize chantiers sur les métiers des personnels enseignants et d'éducation. L'entrée par mission laisse de côté la grande majorité des enseignants des écoles et met à mal l'unité de la profession. C'est dans le cadre de ces chantiers qu'aurait dû se décliner concrètement l'engagement de la priorité au primaire en faveur de ceux qui font l'école au quotidien. Si les missions ont pu être précisées sur les chantiers spécifiques, les améliorations de conditions de travail sont inexistantes ou insatisfaisantes (Décharges de direction insuffisantes, décharges des PEMF incompatibles avec leurs missions, multiplication des postes à profil...). Les pôles de circonscription ne sont pas les réponses demandées par le SNUipp-FSU pour conforter le fonctionnement en réseau. De plus, à ce jour, il n'y a pas d'engagement du ministère pour ré-abonder les départs en formation qui permettent la réouverture et l'implantation de nouveaux postes RASED. Le SNUipp-FSU sera vigilant et exigeant pour que les enseignants spécialisés continuent de travailler en réseau avec les équipes. De nombreux enseignants sur des missions ou fonctions particulières restent sur la touche (Animateurs TICE, SEGPA, CLIS, établissements spécialisés, ULIS, EREA, ULE...). Les quelques petites avancées sur la direction d'école sont très éloignées des attentes des personnels et ouvrent surtout de nouveaux chantiers.

Surtout rien concernant la grande majorité des enseignants des écoles : les enseignants du 1^{er} degré ne bénéficient toujours pas de reconnaissance en matière de temps ou de revalorisation pour tous, ni d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier. L'alignement de l'ISAE sur l'ISOE, son versement à tous, une carrière finissant pour tous à l'indice 783, la diminution du temps et de la charge de travail restent des revendications entières que le SNUipp-FSU continue de porter.

Le MEN propose un point supplémentaire pour l'accès à la hors classe pour les directeurs et les CPC. Il annonce la création d'un nouveau grade, le GRAF, contingenté et uniquement accessible à celles et ceux qui exerceraient certaines fonctions (CPC, directeurs) pendant un certain nombre d'années. Ces mesures que le SNUipp-FSU dénonce ont de quoi créer de nouvelles divisions et mettre en concurrence les personnels. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce que ne s'instaure pas une logique de hiérarchie intermédiaire.

Pour le SNUipp-FSU, le dossier « métier » ne peut se clore en l'état et maintenant. Il continuera d'agir pour des améliorations réelles, ce qui nécessite une autre volonté politique et des moyens budgétaires. Le SNUipp investira les commissions départementales qui auront pour objet de travailler sur l'allègement des tâches des directeurs.

Le MEN met en place un groupe de travail pour les psychologues de l'éducation nationale (psy scolaire et CO-psy). Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU seront vigilants au respect des champs d'intervention de chacun, 1^{er} et 2^e degré.

Mouvements intra-départementaux

La partie mouvements intra-départementaux de la note de service mobilité, continue d'imposer aux départements un cadrage national, qui va à l'encontre de la satisfaction du plus grand nombre des collègues quant à leur affectation : vœux géographiques obligatoires, mouvement unique avec une seule fiche de vœux, harmonisation académique des règles... Malgré l'urgence, les principaux points de désaccord ne seront pas solutionnés cette année. Le

SNUipp-FSU est intervenu de nouveau auprès du ministère pour demander que soient réunies systématiquement des CAPD, car dans un grand nombre de départements une partie des nominations se font en dehors des instances paritaires. Le SNUipp-FSU mènera une enquête qualitative des résultats des mouvements départementaux, informera la profession et mènera une campagne pour porter ses revendications (réunions, pétitions...).

AVS

La « professionnalisation » du métier fait qu'une partie des AVS, ceux ayant totalisé 6 années d'AED, pourra accéder à un CDI. Si cela constitue un réel progrès pour ces personnels comme pour les élèves suivis, cela reste très insuffisant. Plus de deux tiers des AVS, sous contrats aidés, en sont écartés. La création du nouveau diplôme et du processus de VAE prend du retard. Cette CDisation ne répond pas, par ailleurs, à notre demande de création d'un véritable emploi sous statut de fonctionnaire.

Le SNUipp-FSU va poursuivre la mobilisation de ces personnels AVS en les réunissant, en diffusant un 4 pages spécial et en s'inscrivant dans une campagne fédérale de pétition.

Droit syndical

Le 08 janvier, le SNUipp-FSU interpellait une nouvelle fois le ministère sur l'exercice du droit syndical. Il demandait que soit ouvert ce dossier de manière urgente, dans le cadre des « chantiers métiers PE ».

La réponse du ministère annonçant la possibilité qu'une partie des RIS puisse se tenir à nouveau sur le temps de classe prouve que nos interventions à tous les niveaux commencent à débloquer la situation.

Nous ne saurions nous en contenter.

C'est bien l'ensemble des heures d'information syndicales qui doivent pouvoir se tenir sur le temps de classe.

Le SNUipp-FSU continuera à exiger la fin de l'entrave au droit de grève suite à la loi instituant le SMA et le respect complet de l'ensemble des droits syndicaux. Le SNUipp-FSU fera le bilan de la situation du droit syndical dans les départements et des actions menées dans le cadre de la semaine d'action d'octobre. Dès à présent, il met en débat l'organisation d'une nouvelle semaine d'action.

Elections professionnelles

Les élections professionnelles se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre 2014. Le choix de la proximité syndicale avec la profession, l'implication de nos adhérents, les mobilisations à venir, notre inscription dans un paritarisme au service de la transparence et de l'équité, sont autant d'éléments sur lesquels s'appuiera notre campagne. Il s'agit dès à présent de créer les conditions de redynamisation du réseau militant de proximité.

Dans le cadre des discussions actuelles, le SNUipp, s'engage avec la FSU, afin de créer les conditions favorables à une participation massive garantissant un vote secret et sincère.

Droits et libertés

La montée des idées et de l'influence de l'extrême-droite impacte le monde du travail et par conséquent, le mouvement syndical, qui se trouve confronté à ses discours, ses programmes, voire ses tentatives d'infiltration, comme récemment la naissance du collectif Racines dans l'éducation. Les offensives réactionnaires menacent également les droits des femmes. En Espagne, le gouvernement s'apprête à restreindre drastiquement le droit à l'IVG pour les

femmes, un cadeau fait à la droite la plus conservatrice et surtout à l'Église. Des mobilisations en faveur de l'avortement ont déjà eu lieu et s'organisent le 1^{er} février, à Madrid et dans plusieurs villes françaises. Le SNUipp et la FSU, qui se battent pour défendre et promouvoir les droits des femmes, dont celui de disposer librement de son corps, sont solidaires des femmes espagnoles qui luttent contre cette mise en cause de leurs droits.

Le SNUipp-FSU continue à s'engager dans la lutte contre toutes les discriminations. A ce titre, il dénonce les campagnes homophobes et sexistes contre l'ABCD égalité ou celle visant à faire exclure le film « *Tomboy* » du dispositif Ecole et cinéma.

Avec la FSU, le SNUipp est déterminé à combattre l'extrême-droite, ses idées, ses pratiques. La journée intersyndicale du 29 janvier constitue le lancement d'un travail unitaire sur la durée, qui se poursuivra aussi dans les régions, les services, les entreprises. Elle se déclinera sous la forme d'ateliers, suivis d'un meeting en soirée, auxquels le SNUipp-FSU prendra part activement. Il appelle à la participation du plus grand nombre pour assurer la réussite de cette journée.

Retraités

Les retraités, comme les actifs sont touchés par les mesures gouvernementales amputant leur pouvoir d'achat. Ils sont particulièrement visés par la réforme des retraites de 2013. Une campagne de mobilisation mettra dès ce début d'année l'accent, notamment sur le report de la revalorisation des retraites du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Le SNUipp-FSU diffusera auprès de ses adhérents le 4 pages fédéral élaboré par la SFR-FSU.

Les discussions sur la perte d'autonomie viennent de démarrer. Nous y porterons, dans le cadre fédéral, l'ensemble de nos revendications pour l'élaboration d'une prise en charge publique et solidaire.

La retraite n'est pas synonyme de fin de l'action militante. La continuité de l'adhésion s'appuie sur l'existence d'une activité syndicale « retraité-es » s'inscrivant dans l'activité générale du SNUipp-FSU. L'organisation de stages « retraites – retraités » permettra de soutenir la syndicalisation au service de cette continuité.

Syndicalisation

Le SNUipp-FSU est un syndicat de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, s'appuyant sur une forte assise syndicale reflétée par le nombre d'adhérents, relais et contacts potentiels vers toute la profession. Toute baisse du nombre d'adhérents impacterait négativement cette assise.

En matière de syndicalisation, rien n'est jamais acquis et rien n'est inéluctable. L'acte de se syndiquer n'est pas un acte naturel. Le but du SNUipp-FSU est d'être un syndicat de masse. L'enjeu majeur qui doit aussi nous guider pour la prochaine année, c'est la représentativité lors des élections professionnelles. La mobilisation de tous (militants et adhérents) avec l'ensemble des moyens de communication dont nous disposons (Presse nationale et locale, sites internet, newsletters...) est nécessaire. Nous disposons désormais d'une corde supplémentaire à notre arc avec le paiement en ligne.

Notre force c'est la proximité avec le terrain et les collègues des écoles. D'ici juin, toutes les occasions de rencontrer les collègues pour leur proposer la syndicalisation sont à explorer. Les débutants (de M2 à T5) doivent être une priorité. L'autre priorité est bien de garder l'ensemble des adhérents de l'année passée en les contactant directement et physiquement le plus possible.

Le Secrétariat Général